

CONVENTION DE RESERVATION

- Salle Arthur André
- Salle Pierre Testelin
- Salle de réunion de la Maison du Temps Libre

Nom du demandeur.....

Association : Qualité :

Adresse : CP et Ville :

Adresse mail : Tél :

Nature de la manifestation :

Plage d'utilisation (dates et heures) : du au

Nombre de personnes maximum :

Condition de la location		
Paiement de la location <i>(à régler à la réservation par chèque)</i>	Montant :	Chèque n°
Caution <i>(à régler à la réservation par chèque- non encaissé)</i>	Montant :	Chèque n°
Les clés	A prendre au secrétariat de la mairie : le ⌚	A remettre au secrétariat de la mairie le ⌚
Etat des lieux	le ⌚	

Je soussigné,..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur
et accepte le contrat de location suivant :

Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et le secrétariat de mairie devront être respectés.

Les véhicules devront respecter le stationnement : parking devant la mairie et devant la salle. Les chemins d'accès et dessertes garages devront être dégagés.

Respect des massifs arborés et des espaces verts.

Respect des plateaux sportifs.

Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenue dans la salle, il en est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.

La vaisselle sera rendue propre.

Les sols devront être balayés et récurés. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur, la machine à laver la vaisselle et la gazinière seront laissés propres. Les filtres du lave-vaisselle seront rincés Les tables et chaises devront être lavées et rangées. En cas de non-respect de ces consignes, une pénalité sera appliquée.

Les bouteilles en verre, les bouteilles plastiques, boîtes de conserves et cartons propres seront déposés dans la poubelle de tri.

Les autres déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans les poubelles grises.

La cour et les abords de la salle seront nettoyés.

Ne rien fixer au mur (ni scotch, clou, punaises...). Demander les grilles d'affichage si besoin en mairie.

En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée avec le remplacement de la serrure.

Rappel important :

En cas de préjudice, la responsabilité civile du locataire pourra être recherchée. **Une police d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'organisateur doit être impérativement souscrite.**

Il est interdit de fumer dans la salle.

A partir de 22h, les sons ou autres diffuseurs de musique seront réduits.

Pensez à signaler tout dysfonctionnement des appareils électriques, de chauffage ...

Jolimetz

le.....

Le locataire :
Bon pour accord

Le maire :